

Privilège

Une voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela aiderait la présidence si on me permettait d'écouter le leader parlementaire.

M. Andre: Monsieur le Président, l'ancien député Ron Stewart a écrit au député de Glengarry—Prescott—Russell, à la présidence, à moi ainsi qu'à d'autres pour démentir catégoriquement cette nouvelle.

• (1520)

De plus, le destinataire de cette lettre qui l'a apparemment fait circuler parmi les membres de son organisation aux États-Unis, a écrit au Président, au député de Glengarry—Prescott—Russell, à moi-même et à d'autres pour leur dire qu'il avait pris la lettre de Ron Stewart écrite sur papier ordinaire, qu'il l'avait collée sur le papier à en-tête de la Chambre des communes avec le titre de l'ancien secrétaire parlementaire, et qu'il avait envoyé cette fausse propagande. C'est un Américain qui a fait cela.

Il a avoué au député qu'il avait fait cela. Il a ajouté qu'il n'avait pas demandé la permission du député, de quelque façon que ce soit, avant d'agir ainsi. Le député de Glengarry—Prescott—Russell, sachant cela. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le mieux serait peut-être de laisser le leader parlementaire achever. Je reviendrai au député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je dois rappeler à tous les députés qu'une des raisons qui font en ces matières qu'il appartient au président de dire s'il y a recevabilité à première vue, c'est qu'il n'est pas nécessaire que le président démêle tous les faits.

Je prie le leader parlementaire de poursuivre.

M. Andre: Monsieur le Président, devant le démenti formel de l'ancien député, devant l'aveu formel de l'Américain destinataire de la lettre qui a reconnu avoir indûment apposé les armes de la Chambre des communes, etc., à une lettre qui lui avait été adressée sur papier blanc sans en-tête, et compte tenu du fait—de l'évidence que le sujet de préoccupation initial qui avait amené le député à manifester son indignation au sujet du manuel des députés de novembre 1988, manuel qui, comme il y a d'ailleurs lieu de le signaler, a été distribué aux parlementaires après le départ de M. Stewart. On voudrait qu'il ait prévu ce qui devait figurer dans le manuel qui

n'existait pas encore, s'il avait brigué les suffrages. Quoi qu'il en soit, c'est là une question accessoire.

Il est évidemment inadmissible que des Américains, des Australiens, des Indonésiens ou qui l'on voudra s'approprient le papier à en-tête de la Chambre des communes du Canada pour pouvoir apposer frauduleusement ses armes sur une lettre quelconque pour lui attribuer une valeur officielle et s'en servir à leurs fins. C'est évident.

Les privilèges de la Chambre ont beau être très importants, je ne vois pas comment les faire appliquer en dehors des frontières. S'il y a un moyen quelconque, je ne vois absolument pas d'objection à ce qu'on amène cet Américain à la barre de la Chambre des communes pour qu'il s'explique sur cette violation incontestable des privilèges de la Chambre. Mais enfin il s'agit d'un Américain qui a fait cela aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'un Canadien.

Je déplore que le député de Glengarry—Prescott—Russell cherche à faire du tort à l'ancien député en soulevant une question de privilège au sujet de ses activités, ce n'est pas justifié dans le cas présent. Il est certain que cet Américain a abusé de la Chambre. Cela ne fait aucun doute. De quelle façon le député propose-t-il que nous défendions nos privilèges auprès de gens qui habitent en dehors de notre pays?

Le député de Glengarry—Prescott—Russell, après m'avoir interrompu six fois, n'écoute pas encore ce que j'ai à dire parce qu'il continue de parler. Il ne peut pas entendre s'il ne se tait pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je croyais que cet incident malheureux était clos. Il aurait dû être clos. À une autre époque, où les gens se comportaient de façon plus honorable, il aurait été clos depuis longtemps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai présenté un avis le 18 avril après avoir lu l'article dans le journal.

J'ai écouté avec intérêt le leader du gouvernement à la Chambre. Il a reconnu qu'il y avait bel et bien eu atteinte au privilège de la Chambre. Si c'est le cas, monsieur le Président—et je crois le leader du gouvernement sur parole—c'est une affaire sérieuse. Il reste à déterminer comment régler la question. Le fait que le leader du gouvernement à la Chambre ait dit qu'il voyait, lui aussi,